

- de mener une politique réellement progressiste, inclusive et solidaire dans le domaine de l'éducation : garantir un accès équitable à une éducation française, et notamment au réseau des écoles et des lycées français (augmentation des dotations et révision à la hausse des barèmes de bourses, extension de la capacité d'accueil des établissements là où c'est nécessaire, maîtrise de l'augmentation des frais de scolarité des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger) ;
- de soutenir l'action culturelle et linguistique à l'extérieur : rétablir la couverture du réseau culturel français à l'étranger ;
- de faciliter la mobilité internationale des Français.e.s ainsi que leur retour en France : renforcement du réseau consulaire et des services apportés aux Français.e.s établi.e.s hors de France (aide à l'insertion professionnelle, réseautage...), amélioration de la prise en compte des années travaillées à l'extérieur dans le calcul de la retraite (annuités, transferts de droits là où c'est possible), aide à la mobilité étudiante en créant des opportunités de financement des études à l'étranger ;
- de renforcer les droits civiques des Français.e.s de l'étranger : finaliser la réforme de leur représentation en transformant l'Assemblée des Français de l'étranger en une véritable collectivité publique, élue à la proportionnelle directe, en charge des politiques publiques à destination des Français.e.s de l'étranger.

QUATRIÈME PARTIE
FACE À L'ÉTAT D'URGENCE ET AUX MENACES
SUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES :
DÉMOCRATIE RÉINVENTÉE ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

refondation de la démocratie passe-t-elle par la réforme des institutions territoriales ? Par davantage de fédéralisme ? Comment passer de l'État-nation à des institutions supranationales ? Et comment décliner autrement, dès lors, la souveraineté populaire ? Comment exercer une citoyenneté active à l'échelle du territoire ?

« J'essaie de voir comment on peut redonner une chance à la démocratie. »

Achille Mbembe

Les démocraties européennes sont à un tournant. Soit elles se réinventent profondément et placent la citoyenneté active au centre de leurs dispositifs institutionnels, soit elles plient et disparaissent sous la pression des oligarchies, du chaos géopolitique et de la montée des intégrismes. La montée des dispositifs sécuritaires et liberticides face aux attentats doit nous alerter, comme doivent nous alerter la crise de la représentation politique, le sentiment du « tous pourris » partagé par une partie de l'opinion et l'inertie ou l'impuissance du corps politique face à l'urgence écologique. Parallèlement, un désir profond de transformation se manifeste ici et là à travers le monde, par le réveil de l'esprit démocratique. Des Indignés espagnols à Occupy Wall Street, des occupations de places à Nuit debout, l'expérimentation de pratiques de démocratie directe est une dimension forte de la période actuelle : tirage au sort, vote à main levée, jury citoyen, etc.

Il est donc urgent de réinventer et de proposer de nouvelles formes d'exercice de la démocratie ou de « nouveaux modes d'action pour agir sur les affaires communes » (Kristin Ross). La

1. ÉTAT D'URGENCE ET DÉMOCRATIE

« Les nouveaux défis du ^{xxi}^e siècle montrent que la compréhension des causes et l'explication des raisons sont la seule façon de déterminer et de décider comment combattre le terrorisme. »

Alain Fuchs, CNRS

Depuis les attentats du 13 novembre 2015 au Bataclan, dans plusieurs cafés parisiens et à Saint-Denis, le gouvernement a introduit « un état d'urgence glissant, un régime d'exception durable » (Jacques Toubon, Défenseur des droits), tout en multipliant les lois antiterroristes. En permettant de perquisitionner de jour comme de nuit sans l'autorisation du juge ou d'assigner à résidence une personne sur le vague critère de « raisons sérieuses suggérant une atteinte possible à l'ordre public », l'état d'urgence peut entraîner une privation de liberté sous le contrôle du seul juge administratif. Pire encore, la loi de juin 2016 permet de retenir une personne pendant quatre heures sans avocat, au vu de simples soupçons d'activités terroristes, de poser des écoutes téléphoniques, de réaliser des perquisitions de nuit, des vidéosurveillances, etc. En juillet 2015, le comité des droits de l'homme de l'ONU s'inquiétait « des pouvoirs excessivement larges de surveillance très intrusive donnés aux services de renseignements sur la base d'objectifs vastes et peu définis, sans autorisation préalable d'un juge et sans mécanisme de contrôle adéquat et indépendant ».

Nous sommes entrés dans un régime d'exception permanent qui heurte les principes de la démocratie et de la séparation des pouvoirs. Or, nous devons lutter contre le terrorisme, non

par tous les moyens mais dans le cadre de l'État de droit. Nous devons donc répondre au besoin de sécurité qui s'exprime dans la société française tout en préservant nos institutions et la Constitution. À cet égard, l'évolution vers une justice préemptive est préoccupante, puisqu'il s'agit de condamner des « suspects » avant qu'ils n'aient agi, sur la simple observation de supposés signes précurseurs. La virtualité du passage à l'acte se substitue alors à la matérialité du fait, et la gestion du risque au modèle légaliste de l'État de droit.

Or, pour les écologistes, le terrorisme ne se combat ni en restreignant les droits et les libertés individuelles ni en désignant des boucs émissaires.

Les écologistes déplorent qu'à un travail de fond sur la sécurité aient été préférées l'agitation médiatique et la facilité d'un état d'urgence que tout le monde s'accorde à qualifier d'inutile. Ceux qui instrumentalisent nos peurs mentent, il n'y a pas à choisir entre guerre civile et aventure extrémiste : la riposte démocratique est possible si nous avons le courage d'œuvrer à développer la cohésion sociale. Par ailleurs, la question du terrorisme percute d'autres problématiques posées à la société française depuis plusieurs années, comme celles de la laïcité, de l'autorité, de l'identité et de la place de l'Islam.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas aborder la lutte contre le terrorisme et le radicalisme violent uniquement travers des mesures sécuritaires ou policières. Opposer sécurité et prévention, c'est se condamner à l'échec.

Nous constatons qu'il n'y a pas de profils sociaux type des candidats à la radicalisation : d'un

côté, nous retrouvons des jeunes « désaffiliés » issus de milieux défavorisés ; de l'autre, des jeunes radicalisés issus des classes moyennes et récemment convertis, ou des personnalités fragiles. Les facteurs économiques et sociaux peuvent être mis en avant, ainsi que des facteurs politiques comme la disparition des utopies, le rôle d'Internet, le malaise identitaire ou la recherche d'un cadre normatif, voire une forme de nihilisme générationnel qu'exprimerait le comportement suicidaire de certains jeunes...

C'est pourquoi, dans l'arsenal des réponses apportées au terrorisme, en dehors de la dimension sécuritaire indispensable, les écologistes privilégient les politiques de prévention et d'éducation, des politiques culturelles et des réponses structurelles de long terme. Il faut articuler les moyens de la justice avec les politiques de prévention, de même qu'il faut prioritairement renforcer la police de proximité et les moyens alloués aux travailleurs sociaux.

I. Lutter contre le terrorisme dans le respect des droits humains

- Réviser la loi de novembre 2014 afin de rendre le délit d'apologie du terrorisme conforme au droit international, en limitant sa définition à tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse et constituant une incitation directe à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

- Engager une évaluation approfondie, indépendante et transparente des politiques de lutte contre le terrorisme et de leur impact sur les droits fondamentaux.

- Réinstaurer le contrôle *a priori* du juge avant de prendre toute mesure restrictive des droits et libertés.

- S'assurer que les personnes s'estimant visées par des mesures arbitraires ou discriminatoires puissent avoir un recours effectif en justice et obtenir réparation (les recours sont de plus en plus difficiles).

II. Respect du droit à la vie privée

- Revenir sur la loi renseignement de juillet 2015 et la loi de surveillance des communications électroniques internationales de novembre 2015.

- Interdire toute technique de surveillance de masse.

- Garantir l'exercice d'un contrôle judiciaire préalable à toute demande de mise sous surveillance.

- S'abstenir d'adopter toute loi ou tout décret fragilisant le chiffrement des communications en ligne.

III. Respect de la liberté d'expression et de réunion

Garantir le droit de réunion, en restreignant les interdictions de manifestation aux seuls rassemblements visant, dans leur but déclaré, une propagande en faveur de la guerre ou un appel à la haine nationale, raciale ou religieuse (l'interdiction de manifester ne peut être qu'exceptionnelle et dûment justifiée).

IV. Renforcer les moyens de prévention

- Il est urgent d'engager des éducateurs et éducatrices de rue aux profils diversifiés et de renforcer les moyens accordés aux associations et aux structures qui œuvrent dans les quartiers dits « sensibles »;
- d'accompagner les familles touchées par le départ d'un.e proche dans les zones de conflit au Moyen-Orient;
- de concevoir une politique ambitieuse du soin, en particulier psychiatrique, et d'interrompre le démantèlement des services de psychiatrie.

V. Favoriser un islam de France

Combattre l'influence religieuse de l'Arabie Saoudite et stopper tout soutien aux monarchies pétrolières (ni ventes d'armes ni financements de mosquées par ces pays).

2. METTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

La fin de l'année 2106 a mis en évidence le malaise de la police – parallèle à celui de l'institution judiciaire. Ce malaise est lié à plusieurs facteurs qui s'entretiennent et se renforcent mutuellement: la dégradation des conditions de travail, l'augmentation du nombre d'interventions depuis les attentats, une mauvaise organisation du travail, des procédures judiciaires trop lourdes et chronophages...

Face à cette situation, les revendications des policier.ère.s sont de plusieurs ordres. Certaines sont justifiées et relèvent de dimensions matérielles (locaux vétustes, matériel informatique hors d'usage ou véhicules et protections inadaptes), quand d'autres sont problématiques, voire dangereuses, comme la réforme de la légitime défense ou la fin de la mention des noms des policier.ère.s dans les procédures judiciaires, par la mise en place de la « non-identification ». D'autre part, la critique de l'institution judiciaire, jugée trop laxiste (en particulier concernant les agresseurs de policier.ère.s), ne correspond pas à la réalité et aux évolutions concernant la réponse pénale: le nombre de personnes incarcérées a atteint un nouveau record en 2016 (soit 69 375 personnes incarcérées et une augmentation de 19% entre 1995 et 2016), et les peines n'ont jamais été aussi lourdes (la moyenne de la durée des incarcérations est passée de 8,5 mois à 11,5 mois entre 2007 et 2015).

Pour les écologistes, il faut prendre au sérieux cette situation, qui reflète un « climat » caractérisé par le sentiment, justifié ou non, d'insécurité et d'une montée des violences de tous

ordres: attentats, agressions contre la police et violences policières, violence sociale et fractures entre les territoires, violence des banlieues, etc. L'amélioration des rapports entre la police et les citoyen.ne.s est une clé pour l'efficacité de la politique de sécurité et pour lutter contre le terrorisme. Face à ce constat, les solutions ne peuvent être que multifactorielles.

Les écologistes proposent :

- De déconcentrer l'action de la police et de la gendarmerie. Nous mettrons en place une police territorialisée s'appuyant sur la connaissance de son terrain. Nous voulons une police au plus près de la population et qui produit de la confiance (sur le modèle de la police de voisinage anglaise).
- À cet égard, les contrôles d'identité doivent être justes et ne pas cibler une catégorie de la population (contrôle au faciès constaté par certaines études, qui accentue la distance entre la population et la police). Nous favoriserons l'identification des policier.ère.s et l'introduction d'un système d'enregistrement des pratiques, *via* par exemple le récépissé.
- De renforcer les liens avec les collectivités territoriales et les différents partenaires œuvrant sur le terrain.
- D'améliorer les dispositifs de formation, fortement affaiblis, en y intégrant des modules portant sur la non-violence et la gestion relationnelle ; les formations continues et par les pairs seront renforcées.
- Le code de déontologie de la police doit faire l'objet d'une appropriation et d'un vote citoyen : il doit faire l'objet d'une loi et non d'un décret.

- De développer des critères objectifs d'évolution de carrière.
- De sortir de la « politique du chiffre », notamment en matière de délinquance ou de recherche des sans-papiers : celles-ci conduisent trop souvent à des interpellations de personnes issues de l'immigration ou en situation de pauvreté, et mettent ainsi en péril le vivre-ensemble.
- D'améliorer l'efficacité des forces de police. Nous recruterons du personnel pour améliorer la prise en charge dans les commissariats et répartirons mieux les effectifs sur le territoire. Pour que les conditions de garde à vue, d'accueil et de travail soient dignes, un grand plan d'investissements (locaux et matériels) sera lancé.
- Les gendarmes disposeront du droit d'expression collective.
- Afin de réprimer l'ensemble des délinquances, la brigade financière sera renforcée, et nous créerons une police environnementale adossée à un pôle environnemental. La police judiciaire sera placée sous l'autorité d'un procureur général de l'État.
- Le contrôle des armes sera renforcé, les armes seront reclassifiées et les saisies facilitées. Les Flash-Ball, grenades, pratiques d'asphyxie posturale ou encore courses-poursuites seront interdits, et l'usage de l'ensemble des armes par les forces de sécurité sera revu. Nous procéderons à un encadrement strict des drones, qu'ils soient civils ou militaires. Nous imposerons un moratoire national sur la vidéosurveillance de voie publique et doterons la Cnil de pouvoirs accrus. Une autorité indépendante de la sécurité privée sera chargée du contrôle des entreprises du secteur. Les citoyen.ne.s pourront faire appel à une autorité

administrative indépendante concernant l'action des forces de sécurité, sur le modèle du contrôleur général des lieux de privation de liberté.

– Le rapprochement gendarmerie-police sera poursuivi. Le ministère de l'Intérieur sera réformé et le Secrétariat général à l'immigration supprimé. Le corps préfectoral sera rattaché aux services du Premier ministre et la préfecture de police de Paris sera supprimée pour faire revenir la métropole parisienne dans le droit commun.

3. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR UNE IDENTITÉ POSITIVE

- Les discriminations en tout genre, le sentiment d'être rejeté et l'absence de perspectives peuvent constituer un terreau favorable à la réception des discours radicaux.

- Il faut lutter contre le racisme et l'islamophobie; l'État doit donner l'exemple avec une fonction publique et une police ouvertes à la diversité culturelle.

- Nous devons renforcer la lutte contre tous les messages de haine, en particulier à travers les réseaux sociaux (*via* la responsabilité des hébergeurs).

- Nous devons faire de l'école un lieu stratégique de prévention du radicalisme et agir sur les inégalités scolaires. Le rôle de l'enseignement et de l'école est fondamental dans l'apprentissage de la distinction entre le registre du savoir et celui de la foi. L'école doit « désintriquer sans cesse, dans l'acte d'enseigner lui-même, ce qui relève du savoir stabilisé [...] des croyances religieuses, qui relèvent du domaine privé et ne doivent pas empiéter sur la sphère publique » (Philippe Meirieu).

- Nous devons mettre un terme aux contrôles au faciès et introduire la délivrance, par les forces de police, d'un récépissé aux personnes contrôlées.

- En garde à vue: présence obligatoire d'un avocat, d'un interprète, et d'un médecin pour les 16-18 ans.

4. ÉCOLOGIE ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Les écologistes s'engagent sur une vision globale des transformations nécessaires à l'adéquation entre les territoires et leurs habitants. Soutenus par de fortes dynamiques locales citoyennes, les écologistes portent des mesures productrices d'emplois, socialement et écologiquement innovantes, fondées sur le respect des communs environnementaux et visant à faire système.

L'écologie des territoires recouvre la nécessité d'agir pour la maîtrise de la transformation des espaces, des paysages et des villes au service des Français.e.s, grâce à une politique d'aménagement aussi ambitieuse en qualité qu'économe en ressources pour l'égalité des territoires et le bien-être des habitant.e.s. Aller plus loin dans les engagements de la France pour le climat, la biodiversité et la transition énergétique permet à l'écologie des territoires d'être source d'innovation et d'emplois, porteuse de projets utiles et partagés, respectueuse des milieux naturels, attachée au développement de villes et de territoires intelligents, denses et accueillants.

La gestion écologique des territoires s'oppose à une gestion concurrentielle et spécialisée, en mettant en œuvre une répartition harmonieuse des activités et des résidences humaines, en fonction des caractéristiques géographiques et topographiques des espaces, ainsi que des habitats des espèces animales et végétales. Dans un territoire sillonné de réseaux d'énergie, de transports, de flux de communications informationnelles, il est moins question de développement que de rationalisation et d'optimisation de l'existant. La

gestion écologique des espaces s'intéresse au bilan carbone et au bilan énergétique de la population qui y habite et y travaille. En cela, l'urbanité et la ruralité forment un continuum et non une bipolarité dont les termes s'opposent.

Le mouvement d'hyperconcentration des activités et des services au sein et autour des villes, qui s'étalent, est facteur de gaspillage et de déséquilibres. Il conduit au mitage des terres agricoles, à la désertification des territoires ruraux et à la précarisation de leurs habitant.e.s, en même temps qu'il provoque la thrombose des centres urbains, l'abandon des quartiers périurbains, l'uniformisation des emplois et des commerces et l'épuisement des citoyen.e.s. À l'heure où les Français.e.s recherchent un mode de vie apaisé, exempt de nuisances et de pollutions, inventent des solutions locales, revendiquent des mobilités diversifiées, développent des réseaux et activités connectées et collaboratives, plébiscitent une alimentation saine issue d'une agriculture bio de proximité, etc., les écologistes s'engagent pour une politique de solidarité et de complémentarité intelligente entre les territoires urbains, périurbains et ruraux, source de développement local, d'innovation sociale et d'économie des ressources. Il est grand temps de réguler les processus cumulatifs, dont la spéculation foncière, pour «ménager» les territoires et en prendre soin.

I. Organisation du territoire

Issues de législations inachevées, les nouvelles régions agrandies et la création des métropoles appellent la redéfinition des relations entre

collectivités pour une plus grande complémentarité, une meilleure répartition des compétences pour davantage d'efficacité au service des citoyens, une plus grande part d'innovation publique, une plus grande solidarité entre les collectivités, une fiscalité équitable, une meilleure gestion des compétences environnementales (air, eau, énergie, sols) et une nouvelle démocratie directe.

A. Des régions fortes pour :

- garantir l'équilibre, la solidarité et la dynamique entre territoires urbains et ruraux;
- favoriser la cohésion sociale et l'égalité des territoires;
- garantir la fonction redistributive entre collectivités par une péréquation fiscale forte;
- planifier l'organisation régionale des territoires, le développement des économies nouvelles, des entreprises et de l'activité commerciale;
- renforcer le rôle et les compétences des intercommunalités.

B. Des métropoles apaisées et...

- démocratiques : reconnaissance des métropoles comme collectivités et élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains;
- écologiques : affirmation des compétences environnementales liées à leur densité (qualité de l'air et de l'eau et énergie – consommation, énergies renouvelables [EnR] et distribution), gestion des syndicats techniques interdépartementaux, élaboration de Scot cohérents et ambitieux;
- solidaires : fiscalité garantissant la péréquation interdépartementale de solidarité.

C. Repenser l'urbanité

- Créer les conditions légales de l'urbanisme provisoire.
- Favoriser le maintien, voire l'accroissement, de la nature en ville.
- Soutenir le développement des transports en commun non polluants.
- Généraliser les ratios emplois/logement dans les documents d'urbanisme pour favoriser l'emploi de proximité.
- Évolution des codes de l'urbanisme et de la construction pour incitation à la conception de bâtiments biodégradables/recyclables, création d'indicateurs de métabolisme urbain, mesure anti-imperméabilisation des sols, introduction de la qualité agronomique des terres dans le choix des zones à urbaniser (ZAU), soutien au développement des productions vivrières urbaines.

D. Ville et ruralité : un nouveau contrat social et écologique territorial

- Soutien aux unités de production et de transformation (énergétique, agricole, élevage) pour l'approvisionnement en circuits courts et leur mise en réseau.
- Obligation d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux.
- Création de nouvelles fonctions dans les règlements d'urbanisme : PLU-Énergie (prescriptions énergétiques renforcées, économie de la consommation et production d'EnR) et PLU-Circulaire (implantation des activités et écologie industrielle, gestion des déchets, etc.), visant à respecter les limites planétaires et le rythme de renouvellement des ressources.

E. Associer les citoyen.ne.s aux projets d'urbanisme

- Soutien aux réseaux et start-up favorisant la contribution citoyenne aux projets d'aménagement et d'urbanisme.

- Reconnaissance des nouveaux outils de contribution des citoyen.ne.s dans les documents d'urbanisme.

- Développement des formations initiales et professionnelles sur les métiers de la ville durable et intelligente (urbanistes, architectes, ingénieurs, génie urbain).

II. Pour l'égalité des territoires

Onze ans après les émeutes de 2005, les mesures mises en place pour améliorer le sort des habitant.e.s des quartiers défavorisés sont un échec. Dans les zones urbaines sensibles (ZUS), le taux de chômage est supérieur à 23 %, les revenus décrochent et le niveau de qualification diminue. Les habitant.e.s de ces quartiers, notamment les jeunes, subissent une double injustice : ségrégation dans le logement et l'emploi, insécurité dans la vie au quotidien...

Donner à chaque territoire, à ses habitant.e.s et ses acteur.trice.s, dans leur diversité, les moyens d'un développement équilibré et durable, c'est permettre à chacun.e l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à la mobilité, à la formation et au numérique, quel que soit son lieu de vie. Il s'agit de donner à chaque territoire des capacités de développement propres en rapport avec ses atouts et ses spécificités, pour sortir d'une logique de compétition et aller vers une logique de solidarité

et de complémentarité. L'égalité des territoires nécessite de porter une attention particulière aux conditions de vie dans les espaces ruraux précarisés et les quartiers périurbains les plus défavorisés, pour permettre la création de nouvelles dynamiques qui leur soient propres, et dans tous les domaines.

A. Services publics et commerces

- Coup d'arrêt à la construction de nouveaux centres commerciaux aux portes des villes.

- Réappropriation de l'aménagement commercial en ville à travers la généralisation des managers de centre-ville et le changement de la loi, afin de permettre des préemptions automatiques des communes aux fins de vitalisation commerciale, notamment en faveur de l'économie de proximité contre les chaînes mondiales.

- Intégration complète de l'aménagement commercial dans le code de l'urbanisme.

- Création du schéma régional d'implantation des surfaces commerciales (répartition et développement) et de l'Observatoire régional de l'activité commerciale.

- Soumission des centres commerciaux à la taxe générale sur les activités polluantes en fonction de leurs efforts d'intégration dans les plans de déplacements urbains (PDU) et des réductions de places de stationnement ;

- Généralisation des maisons de services au public dans les bourgs et les villages.

B. Mobilités

- Amélioration du maillage des dessertes secondaires en chemin de fer.

- Soutien au développement des mobilités bas carbone et innovantes.
- Couverture en très haut débit de la totalité du territoire afin de lutter contre la fracture numérique, tout en y aménageant des zones blanches.

C. Des banlieues vertes

La réforme de la politique de la ville de 2014 porte lentement quelques maigres fruits, sans atteindre ses ambitions. Les outils et financements tardent, pendant qu'augmentent chômage, précarité et discriminations. Les écologistes veulent innover en partant des énergies et des atouts locaux. Les deux transitions à l'œuvre – numérique et écologique – sont les ressorts de la créativité et du potentiel à développer.

D. Rétablir l'égalité et s'appuyer sur la richesse des territoires

- Créer un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne.
- Mettre en œuvre la coconstruction de politiques de transition écologique avec les habitant.e.s et les conseils citoyens.
- Accroître le soutien aux tissus associatifs locaux à travers notamment un fonds de soutien à l'emploi associatif.
- Miser sur l'entrepreneuriat, avec la création d'un label « Banlieues vertes » visant à soutenir les initiatives d'entrepreneuriat socialement et écologiquement innovant, doté d'un fonds alloué, administré par les structures issues des banlieues et accompagné d'un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise.

5. LA 6^e RÉPUBLIQUE POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

En temps de crise, la tentation d'un gouvernement autoritaire est forte. Certain.e.s seraient prêt.e.s à sacrifier la démocratie pour préserver leurs privilèges ou leur mode de vie actuel. Notre réponse, en tant qu'écologistes, est différente : nous proposons de refonder profondément nos institutions, à tous les niveaux, pour affronter démocratiquement les temps qui viennent et bâtir ensemble une nouvelle société.

I. La crise de la V^e

Depuis son adoption en 1958, la constitution de la V^e République, conçue à l'origine pour asseoir l'autorité du général de Gaulle et répondre à l'instabilité de la IV^e République, a connu de nombreuses retouches, dont la réduction du septennat à un quinquennat et l'inversion du calendrier électoral. Les différentes réformes de la Constitution n'ont fait que renforcer la présidentialisation du régime au détriment du rôle du Parlement comme de la séparation des pouvoirs. Aujourd'hui, ce régime est en crise.

II. Restaurer la confiance dans les institutions

C'est en se libérant de la direction et du travail gouvernementaux que le président de la République pourra acquérir une nouvelle légitimité : il ne contrôlera plus les tâches de gouvernement, ne soumettra aucun texte à référendum, ne

nommera aucun fonctionnaire, n'assurera aucun arbitrage budgétaire, ne participera pas à la négociation des traités internationaux, ne représentera pas la France dans les instances internationales ou européennes – toutes choses qui, dans les démocraties parlementaires de l'Union européenne, relèvent du Premier ministre.

Véritable héritage de la monarchie et outil de possible dérive vers une dictature, l'article 16, qui donne les pleins pouvoirs au Président, en cas de crise grave, sera supprimé. Il sera également mis fin à l'immunité civile et pénale du Président, qui redeviendra un justiciable ordinaire, tout comme les membres du gouvernement. Engendrant une justice d'exception, la Cour de justice de la République, censée juger les ministres pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, sera supprimée.

Nous proposons :

- Toujours élu au suffrage universel, le Président nommera le Premier ministre, issu de la majorité du Parlement.
- Il devient le garant du bien commun et, en particulier, de la prise en compte par le gouvernement et le Parlement des exigences du long terme.
- Il sera un protecteur de l'indépendance du pouvoir : l'exécutif, le législatif et la justice, ainsi que des droits fondamentaux définis par la Constitution et les traités internationaux.
- Il aura le pouvoir de solliciter tous les autres pouvoirs constitués (gouvernement, Parlement, Cour constitutionnelle, Conseil supérieur de la magistrature, Procureur général de la nation) et jouera un rôle d'arbitre en conservant le droit

de dissolution, en cas de crise entre l'Assemblée nationale et le gouvernement.

III. Le Parlement libre de légiférer

La séparation des pouvoirs doit redevenir le pilier de notre démocratie. Le législatif doit trouver la quiétude pour remplir sa mission en toute indépendance.

Nous proposons :

- Le Parlement maîtrisera son ordre du jour sans intervention du gouvernement.
- Les procédures d'adoption de textes sans vote, comme l'article 49.3, véritables dénis de démocratie, seront supprimées.
- Le Parlement, organe de délibération, développera ses moyens d'évaluation des politiques publiques, en renforçant son contrôle sur la législation d'origine européenne et en limitant l'usage de la procédure des ordonnances pour transposer les directives européennes.
- L'opposition parlementaire sera renforcée dans sa fonction d'interpellation du pouvoir exécutif, dans sa capacité à mobiliser des instruments de contrôle et d'investigation : création de commissions d'enquête, saisine de la Cour des comptes, nomination de contre-rapporteurs. Elle interviendra dans la maîtrise du temps de travail parlementaire, en interdisant par exemple au gouvernement d'utiliser des procédures d'urgence sans l'accord d'une majorité qualifiée des parlementaires.

IV. Enfin une réforme du Sénat !

Le Sénat, dont la réforme fut voulue par nombre de présidents depuis l'instauration de la V^e République, ne doit plus être un supplétif de l'Assemblée nationale.

Nous proposons :

- Transformé en chambre des Régions, le Sénat sera le gardien du principe de subsidiarité : chaque territoire obtiendra la liberté de gérer ce qui le concerne, sans intervention centralisatrice.
- Il disposera de pouvoirs législatifs et de contrôles spécifiques relatifs à l'organisation territoriale de la République, s'agissant à la fois des règles régissant les compétences des collectivités territoriales, des conditions de leur autonomie normative et financière et de l'organisation de la solidarité financière entre territoires.

V. Des instances de contrôle de la République indépendantes du pouvoir

La séparation des pouvoirs passe aussi par les moyens de contrôler la République.

Nous proposons :

- Le Conseil constitutionnel évoluera vers une Cour constitutionnelle garante des droits fondamentaux. Elle n'inclura pas les anciens présidents de la République. Ses membres seront élu.e.s par une majorité qualifiée de parlementaires sur proposition des président.e.s des assemblées.
- Les juges constitutionnels auront le droit de produire des « opinions dissidentes » annexées à

chacune des décisions : celles-ci y gagneront en qualité et en légitimité.

VI. Réforme des modes de scrutin

On ne peut diriger un pays moderne avec des règles qui datent du temps où la stabilité de la République était incertaine. Nos modes de scrutin sont les héritiers de notre histoire tourmentée depuis la I^{re} République. Nous devons les réviser et permettre une représentativité politique réelle.

Nous proposons :

- L'extension de la proportionnelle à tous les scrutins.
- Pour les élections locales, une élection à deux tours avec une prime majoritaire de 25 % pour la liste arrivée en tête au second tour.
- Pour l'élection des député.e.s, une moitié élue dans les circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et la moitié restante sur une liste nationale compensatoire permettant de rétablir la proportionnelle sur la base des résultats du premier tour de la liste nationale.
- Le suffrage universel direct pour élire les membres du Sénat en même temps que les élections régionales, sur une liste régionale complémentaire, sur un seul tour.
- La reconnaissance du vote blanc.

VII. Limitation des cumuls de mandats

La confiscation du pouvoir dans le temps et l'espace par une poignée d'élu.e.s a généré des potentats locaux ou régionaux ; le cumul est aussi

un frein à la représentation équitable des femmes et au renouvellement du personnel politique.

Nous proposons :

- Les parlementaires nationaux et européens, les président.e.s d'exécutifs locaux, excepté les maires des communes de moins de 3500 habitants, ne pourront détenir plus d'un mandat.
- Les membres du gouvernement devront abandonner leur mandat local durant l'exercice de leurs fonctions ministérielles.
- Limiter dans le temps l'occupation d'un mandat permettra une véritable rotation des responsabilités et le renouvellement du personnel politique.

VIII. Transparence de la vie politique

Nous proposons :

- De réduire certains avantages aux élu.e.s : voiture et logement de fonction supprimés, frais de mission plafonnés, réserve parlementaire justifiée du point de vue comptable, suppression des indemnités post-mandat, etc.
- D'instaurer la transparence totale sur les rémunérations des élu.e.s.
- De contrôler les situations de potentiels conflits d'intérêts entre fonction électorale et professionnelle.

IX. Une juste représentativité de tou.te.s

La parité de genre, la diversité dans la représentation, le droit de vote des étranger.ère.s non communautaires aux élections locales: les promesses faites en ce sens lors des élections – mais oubliées après la victoire – doivent enfin être appliquées.

Nous proposons :

- Tout parti qui ne présentera pas 50% de femmes candidates aux élections verra son financement public entièrement suspendu, y compris pour les têtes de liste pour les élections proportionnelles. Pour aller vers une parité de résultat, tout parti qui n'aura pas au moins 40% de femmes parmi ses représentant.e.s élu.e.s verra son financement public diminué. Ces pénalités seront proportionnelles au manquement à l'obligation légale.
- Un véritable statut de l'élu.e permettra de mieux concilier activité professionnelle et exercice d'un mandat. Il permettra aux élu.e.s de retrouver un emploi, d'offrir des niveaux d'indemnité suffisants pour, le cas échéant, un investissement à temps plein dans le mandat, et de favoriser la formation des nouveaux et nouvelles élu.e.s ;
- Le vote blanc sera reconnu, mais également comptabilisé dans les résultats d'un scrutin, ce qui lui donnera une véritable représentation.
- Le droit de vote aux élections locales pour les résident.e.s étranger.ère.s présent.e.s depuis cinq ans sur le territoire national sera enfin unifié.

**X. La démocratie participative :
citoyen.ne.s au plus près du pouvoir**

L'élection ne doit plus être la seule expression de la démocratie : des outils participatifs et délibératifs (outre les budgets participatifs, les jurys citoyens et les conférences de consensus) seront largement diffusés, et la coopération des politiques publiques sera encouragée. La démocratie directe et délibérative sera donc enrichie.

Nous proposons notamment :

- L'initiative référendaire populaire et les procédures de débat public et de conférences de consensus seront simplifiées et, surtout, deviendront décisionnelles ;
- Un groupe de citoyen.ne.s représentant 1% de la population pourra réclamer un référendum. Parallèlement, sera instauré un droit d'interpellation populaire qui ouvrira la possibilité à une fraction de la population de faire inscrire par pétition une question à l'ordre du jour des assemblées délibératives (du conseil municipal à l'Assemblée nationale).

XI. Décentraliser autrement : vers un fédéralisme différencié

En 2012, nous demandions déjà que les régions soient redéfinies et leurs pouvoirs renforcés. Notre demande prenait en compte plusieurs facteurs : les échanges territoriaux, les bassins d'activités, les continuités naturelles, les cultures et sentiments d'appartenance régionaux. La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), cependant, l'a malheureusement ignorée. Le résultat est un découpage sur la base d'une organisation dépassée : le département, créé à la Révolution, est désormais inutile.

Nous proposons :

- Les moyens et compétences des régions seront augmentés pour devenir comparables à ceux de nos voisins européens.
- Le conseil départemental sera supprimé. Ses compétences, notamment sociales, seront

redistribuées entre la région, l'intercommunalité et les communes.

- Les intercommunalités seront transformées en collectivités de plein exercice, et leurs membres élu.e.s au suffrage universel direct par scrutins de listes proportionnelles.
- Seront renforcés les conseils de développement, issus de la loi Voynet, et les CESR (conseils économiques et sociaux régionaux), notamment en matière de budget participatif.
- Une réflexion sera menée sur le fonctionnement des collectivités territoriales, afin de repenser le pouvoir des président.e.s d'exécutifs, de diminuer la prime majoritaire et de redéfinir les droits des élu.e.s minoritaires.
- Les langues régionales et minoritaires : depuis 2008, l'article 75-1 de la Constitution reconnaît certes l'existence des langues régionales, mais seulement en tant que patrimoine, et il n'a débouché sur aucune modification législative. Nous revendiquons la possibilité du bilinguisme dans tous les secteurs et les régions historiquement concernées. Il s'agit, d'autre part, de permettre aux langues parlées par des populations migrantes d'être transmises en toute dignité à leur descendance. Après la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires inscrite dans la Constitution, une loi sera votée, établissant un statut stable et ambitieux assurant l'utilisation des langues régionales dans l'enseignement, les médias, etc.
- Nous soutiendrons une langue neutre internationale telle que l'espéranto.
- Nous généraliserons les conventions de citoyen.ne.s pour aider aux décisions majeures de politique publique.

– Nous inscrirons la protection de notre environnement et des générations futures dans le marbre.

Une Charte des communs et du long terme contraignante sera élaborée. Elle permettra de disposer d'un socle plus ambitieux et plus complet de droits fondamentaux relatifs à l'environnement que ceux prévus actuellement par la Charte de l'environnement.

CINQUIÈME PARTIE L'EUROPE DANS LE MONDE